

---

## Métallurgie (industries)

### Alpes - Maritimes

IDCC 1560

## Convention collective du 27 juillet 1989

[Étendue par arrêté du 22 juin 1990, JO 5 juillet 1990]

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la convention collective a été abrogée et remplacée par la CCN de la métallurgie du 7 février 2022 (pour les dispositions applicables, v. la CCN de la métallurgie du 7 février 2022)

